



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

Affiché le 9 novembre 2016

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 2 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU

L'an deux mille seize, le deux novembre à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 26 octobre 2016, se sont réunis, Salle de l'Espéidou - 111 route des Moulins de Paillas - Gassin, sous la présidence de M. MORISSE, président et de M. Jean-Pierre TUVÉRI, 1^{er} vice-président.

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 14h30.

Membres présents :

Vincent MORISSE (présent de la délibération n°1 à la délibération n°5
procuration donnée à Anne-Marie WANIART de la délibération n°6 à la délibération n°19)
Jean-Pierre TUVÉRI
Philippe LEONELLI
Marc Etienne LANSADE
Anne-Marie WANIART
Bernard JOBERT
Raymond CAZAUBON
Florence LANLIARD

Roland BRUNO (présent de la délibération n°1 à la délibération n°18
procuration donnée à Raymond CAZAUBON à la délibération n°19)
Jean PLENAT
Céline GARNIER
Sylvie GAUTHIER
Farid BENALIKHOUDJA
Audrey TROIN
Eric MASSON
Laëtitia PICOT
Valérie MASSON-ROBIN

René LE VIAVANT
Robert PESCE
Anne KISS
François BERTOLOTTO
Muriel LECCA-BERGER
Frédéric BRANSIEC
Jeanne-Marie CAGNOL
Nathalie DANTAS
Thierry GOBINO
José LECLERE
Hélène BERNARDI
Pierre-Yves TIERCE
Michèle DALLIES
Michel FACCIN

Membres représentés :

Alain BENEDETTO donne procuration à François BERTOLOTTO
Jean-Luc LAURENT donne procuration à Céline GARNIER
Ernest DAL SOGLIO donne procuration à Philippe LEONELLI
Jonathan LAURITO donne procuration à Eric MASSON
Patrice AMADO donne procuration à Jeanne-Marie CAGNOL
Charles PIERRUGUES donne procuration à Michèle DALLIES
Sylvie SIRI donne procuration à Florence LANLIARD
Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVÉRI
Jean-Jacques COURCHET donne procuration à Vincent MORISSE (excusé de la délibération n°6 à la délibération n°19)

Membres excusés :

Renée FALCO

Secrétaire de séance : Mme Audrey TROIN

Délibération n° 2016/11/02-01

OBJET : Convention partenariale d'objectifs et de moyens avec l'association Azur Sport Organisation pour l'organisation du 1er Marathon International du Golfe de Saint-Tropez

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE S'ADJOINDRE les compétences de l'association « Azur Sport Organisation » pour l'organisation de cette manifestation.

Article 3 :

D'AUTORISER monsieur le président à signer la convention ci-annexée ainsi que tous documents administratifs ou financiers liés à cette décision.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés et 1 abstention (Muriel LECCA-BERGER).

Délibération n° 2016/11/02-02

OBJET : Compétence «aménagement numérique du territoire»

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE SE DOTER, au titre de ses compétences facultatives, de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales et de modifier ses statuts en conséquence.

Article 3 :

DE SAISIR, selon les modalités prévues par l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales, les 12 conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes afin qu'ils se prononcent dans le délai de trois mois par délibérations concordantes sur

les modifications des statuts de la Communauté de communes rendues indispensables par le transfert d'une nouvelle compétence à la Communauté de communes ; à défaut de délibérations dans ce délai, les avis des conseils municipaux sont réputés favorables.

Article 4 :

DE DÉCLARER que la compétence « aménagement numérique du territoire » de l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales sera effective dès la prise de l'arrêté préfectoral à intervenir.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2016/11/02-03

OBJET : Développement économique - Identification des zones d'activité économique non transférées

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DIRE que conformément aux demandes des villes concernées, les zones d'activité économique

- du GRAND PONT à Grimaud ;
- du COLOMBIER à Ramatuelle ;
- de CAMP FERRAT à Sainte-Maxime ;
- de SAINT CLAUDE à Saint-Tropez.

ne sont pas transférées à la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 3 :

D'AUTORISER monsieur le président à signer tout document administratif, juridique ou financier liés à cette décision.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2016/11/02-04

OBJET : Création d'une commission «eau et assainissement» et désignation de ses membres

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE RAPPORTER la délibération n° 2015/06/17-06 du 17 juin 2015 portant création de la commission « assainissement » et désignation de ses membres.

Article 3

DE CRÉER une nouvelle commission intitulée « eau et assainissement » à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 4

DE DIRE que la commission « eau et assainissement » sera composée au maximum de douze membres titulaires et de douze membres suppléants.

Article 5 :

D'AUTORISER la participation des conseillers municipaux des communes membres conformément à l'article L.2122-22 du CGCT.

Article 6 :

DE PROCEDER à l'élection des membres de ladite commission :

Commune	Titulaire	Suppléant
Cavalaire-sur-Mer	Bernard SALINI	Farid BENALIKHOUDJA
Cogolin	Marc-Etienne LANSADE	Audrey TROIN
Gassin	Robert PESCE	Anne-Marie WANIART
Grimaud	Francis MONNI	Christophe GERBINO
La Croix Valmer	Philippe SIEGEL	Robert DALMASSO
La Garde Freinet	Thomas DOMBRY	Grégoire SANCHEZ
La Mole	Raymond CAZAUBON	Alain REY
Le Plan de la Tour	Gérald OLIVIER	Pierre ARNAL
Ramatuelle	Richard TYDGAT	Georges FRANCO
Rayol-Canadel-sur-Mer	Charles-Henri VERNALDE	Olivier GHIBAUDO
Sainte-Maxime	Jean-Maurice ZORZI	Vincent MORISSE
Saint-Tropez	Claude HAUTEFEUILLE	Michel GUIBOURG

Article 7 :

DE PROCLAMER les conseillers suivants élus membres de la commission « eau et assainissement » :

Commune	Titulaires	Suppléants
Cavalaire-sur-Mer	Bernard SALINI	Farid BENALIKHOUDJA
Cogolin	Marc-Etienne LANSADE	Audrey TROIN
Gassin	Robert PESCE	Anne-Marie WANIART
Grimaud	Francis MONNI	Christophe GERBINO
La Croix Valmer	Philippe SIEGEL	Robert DALMASSO
La Garde Freinet	Thomas DOMBRY	Grégoire SANCHEZ
La Mole	Raymond CAZAUBON	Alain REY
Le Plan de la Tour	Gérald OLIVIER	Pierre ARNAL
Ramatuelle	Richard TYDGAT	Georges FRANCO
Rayol-Canadel-sur-Mer	Charles-Henri VERNALDE	Olivier GHIBAUDO
Sainte-Maxime	Jean-Maurice ZORZI	Vincent MORISSE
Saint-Tropez	Claude HAUTEFEUILLE	Michel GUIBOURG

Article 8 :

DE DIRE que la commission « eau et assainissement » élira en son sein son président au cours de sa séance d'installation.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2016/11/02-05

OBJET : Retrait de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez de l'association Maures Bois Énergie

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE SE RETIRER de l'association Maures Bois Energie, et ce à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 3 :

D'AUTORISER monsieur le président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2016/11/02-06

OBJET : Budget principal - Souscription d'un emprunt

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus-énoncé.

Article 2 :

D'AUTORISER monsieur le président à signer le contrat afférent à cet emprunt et toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à cet emprunt.

Article 3 :

D'AUTORISER monsieur le président à procéder aux diverses opérations prévues dans le contrat.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2016/11/02-07

OBJET : Budget principal - Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus-énoncé.

Article 2 :

D'AUTORISER monsieur le président à signer le contrat et tous les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Article 3 :

D'AUTORISER monsieur le président à effectuer les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie dans les conditions prévues par le contrat.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2016/11/02-08

OBJET : Budget principal - Décision modificative n° 1

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus-énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER la décision modificative n°1 du budget principal, telle que présentée ci-dessus.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2016/11/02-09

OBJET : Budget annexe DMA - Décision modificative n° 1

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus-énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER la décision modificative n°1 du budget annexe déchets ménagers et assimilés, telle que présentée ci-dessus.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2016/11/02-10

OBJET : Vote d'une subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe SPANC

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle complémentaire d'équilibre du budget principal vers le budget annexe SPANC pour l'exercice 2016 d'un montant maximum de 10 000 euros.

Article 3 :

D'AUTORISER monsieur le président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2016/11/02-11

OBJET : Ouverture de crédits en investissement au titre de l'année 2017

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus-énoncé.

Article 2 :

D'AUTORISER monsieur le président à engager, liquider et mandater, au titre de l'exercice 2017, les dépenses d'investissement telles qu'indiquées ci-après, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2016, en sus des reports de crédit, avant le vote du budget primitif 2017.

Budget principal

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts au budget 2016	Montants autorisés avant le vote du budget
20	Immobilisations incorporelles	2 073 576	518 394
21	Immobilisations corporelles	581 000	145 250
23	Immobilisations en cours	1 420 850	355 212

Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts au budget 2016	Montants autorisés avant le vote du budget
20	Immobilisations incorporelles	96 861	24 215
21	Immobilisations corporelles	1 367 566	341 891
23	Immobilisations en cours	859 842	214 960

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2016/11/02-12

OBJET : Facturation de la redevance spéciale aux campings - Annulation des titres émis sur l'exercice 2016

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'ANNULER le titre de recette global émis au titre de l'exercice 2016 à l'encontre des campings suivants, selon la répartition financière indiquée ci-dessus :

- LA PINEDE, chemin des Manes à Cavalaire
- GCU CAMPING, avenue du Docteur Pardigon à Cavalaire
- GCU CAMPING, 393 boulevard de la mer à La Croix Valmer
- LE MOULIN DE VERDAGNE, chemin du moulin de Verdagne
- FERRARO Jeannine, 301 chemin des Cagnignons –Saint Pons à Grimaud
- FERRERO Claude, 2834 route de Sainte Maxime –Saint Pons Les mures à Grimaud
- LA MATARANE CHATEAU DE PAMPELONE, 3786 route des plages à Ramatuelle
- DOMAINE DE JEANNE, route de la Rouillère à Ramatuelle
- Camping à la ferme BIANCOLINI BREMOND Germaine, quartier des Tournelles à Ramatuelle
- LES PINS PITCHOUNS, quartier Grange à Ramatuelle

- Camping à la ferme BRUNETTO POLA, quartier des Tournelles à Ramatuelle
- Camping à la ferme MOURET Robert, route des Marres à Ramatuelle
- Camping à la ferme FRESIA BASTIDO LES AIGUIERS, quartier des Aiguiers à Ramatuelle
- Camping à la ferme DESBIAUX, 870 route de Camarat à Ramatuelle
- Camping à la ferme DESBIAUX, quartier Bistagne à Ramatuelle
- Camping à la ferme MARCELLINO Jacqueline, quartier de la Grange à Ramatuelle
- CHEZ MARCEL, chemin des Boutinelles à Ramatuelle
- CAP TAILLAT, route de l'Escalet à Ramatuelle
- Camping à la ferme LA LAUNE, 365 chemin des gorges Le Bon Refuge au Plan de la Tour
- LES CIGALONS, 34 avenue Croiseur Léger Le Malin à Sainte-Maxime

Article 3 :

D'AUTORISER monsieur le président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2016/11/02-13

OBJET : Modalités d'exercice du temps partiel

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DIRE que ces modalités sont confirmées et applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux non titulaires de droit public employés depuis plus d'un an (à temps complet ou équivalent temps plein pour le temps partiel de droit).

Article 3 :

DE PRÉCISER qu'il appartient à monsieur le président d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2016/11/02-14

OBJET : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de biens meubles et immeubles de la commune de Cavalaire-sur-Mer à la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER l'avenant n° 1 à convention de mise à disposition de biens meubles et immeubles de la commune de Cavalaire-sur-Mer à la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Article 3 :

D'AUTORISER monsieur le président à signer ledit avenant et tout autre avenant éventuel.

Article 4 :

D'AUTORISER monsieur le président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2016/11/02-15

OBJET : Demande de financement auprès de la Région PACA, du Conseil départemental et de l'Agence de l'eau pour les opérations de restauration de la ripisylve sur le cours d'eau de La Bouillabaisse

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER l'opération et le plan de financement de ladite opération également ci-dessus énoncés.

Article 3 :

D'AUTORISER monsieur le président à solliciter auprès de la Région PACA, le Conseil départemental et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse les subventions d'un montant le plus élevé possible pour les opérations de travaux de restauration du ruisseau de La Bouillabaisse.

Article 4 :

D'AUTORISER monsieur le président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2016/11/02-16

OBJET : Convention constitutive d'un groupement de commande d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de schémas de gestion des eaux pluviales

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER la convention constitutive du groupement de commande d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de schémas de gestion des eaux pluviales.

Article 3 :

DE DÉSIGNER M. Philippe Leonelli représentant de la Communauté de communes à la CAO du groupement de commande d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Article 4 :

D'AUTORISER monsieur le président à signer ladite convention et toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2016/11/02-17

OBJET : Convention de mise à disposition de services d'utilité commune entre la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez et la commune de La Garde Freinet

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER la convention de mise à disposition de services d'utilité commune ci-annexée pour la mise à disposition du service « Système d'Information Géographique » de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez à la commune de La Garde Freinet.

Article 3 :

D'AUTORISER monsieur le président à signer ladite convention et les avenants éventuels, ainsi que toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2016/11/02-18

OBJET : Lancement de l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'APPROUVER le lancement de l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Article 3:

D'AUTORISER monsieur le président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2016/11/02-19

OBJET : Modification du règlement intérieur des déchèteries

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER le règlement intérieur modifié des déchèteries de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, tel que joint à la présente délibération.

Article 3 :

DE DIRE que la modification des tarifs d'accès pour les services municipaux aura un effet rétroactif au 1^{er} octobre 2016 et la modification des horaires d'ouverture de l'Ecopôle prendra effet au 1^{er} décembre 2016.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés et 7 abstention(s)
(Marc Etienne LANSADE, Audrey TROIN, Eric MASSON, Laëtitia PICOT, Valérie MASSON-ROBIN, Jonathan LAURITO, René LE VIAVANT).

La séance est levée à 16h55.

Le Président,

Vincent MORISSE